

**SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE MAGASINS
ET DE BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS
DU QUÉBEC (S.E.M.B.-S.A.Q.)
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2021**

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	3 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Situation financière	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 15
Renseignements complémentaires	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du comité exécutif du
SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE MAGASINS ET DE BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ
DES ALCOOLS DU QUÉBEC (S.E.M.B.-S.A.Q.)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE MAGASINS ET DE BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC (S.E.M.B.-S.A.Q.) (le « syndicat »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du syndicat au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du syndicat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le syndicat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du syndicat.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 3 et 4, fait partie intégrante de notre rapport.

*Le Groupe Belzile Tremblay Inc.*¹

Montréal (Québec)
Le 22 juin 2022

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A123142

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du syndicat;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le syndicat à cesser son exploitation;

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE MAGASINS ET DE BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ
DES ALCOOLS DU QUÉBEC (S.E.M.B.-S.A.Q.)

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
	\$	\$
Produits		
Cotisations syndicales	4 859 890	4 791 643
Intérêts - Fonds de défense	15 089	26 812
	4 874 979	4 818 455
Charges d'exploitation		
Frais d'administration (annexe A)	3 898 360	3 679 996
Amortissement des immobilisations corporelles	120 872	129 539
	4 019 232	3 809 535
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	855 747	1 008 920
Remboursements de dépenses par la CSN et la SAQ	135 489	117 436
Charges reliées à la grève (annexe B)	(199)	(71 104)
Excédent des produits sur les charges	991 037	1 055 252

SYNDICAT DES EMPLOYÉ(S) DE MAGASINS ET DE BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ
DES ALCOOLS DU QUÉBEC (S.E.M.B.-S.A.Q.)

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

	Grevé d'affectations internes	Investie en immo- bilisations	Non affecté	2021 Total \$	2020 Total \$
Solde au début	3 147 043	2 236 624	1 040 132	6 423 799	5 368 547
Excédent des produits sur les charges	9 075	(120 872)	1 102 834	991 037	1 055 252
Affectations internes	1 657 170	-	(1 657 170)	-	-
Solde à la fin	4 813 288	2 115 752	485 796	7 414 836	6 423 799

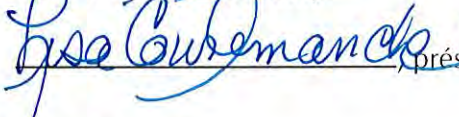
SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE MAGASINS ET DE BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ
DES ALCOOLS DU QUÉBEC (S.E.M.B.-S.A.Q.)

SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2021

	2021 \$	2020 \$
Actif		
À court terme		
Encaisse	795 200	1 143 089
Encaisse - Fonds de défense	4 188 804	2 490 991
Dépôt à terme, 0,40 % (0,60 % au 31 décembre 2020) - Fonds de défense	500 000	500 000
Cotisations syndicales à recevoir	367 702	350 048
Remboursements de dépenses par la CSN et la SAQ à recevoir	163 297	86 385
Intérêts à recevoir - Fonds de défense	917	1 389
Frais payés d'avance et dépôt	4 578	12 316
	6 020 498	4 584 218
Immobilisations corporelles (note 4)	2 115 752	2 236 625
	8 136 250	6 820 843
Passif		
À court terme		
Créditeurs (note 6)	69 531	85 629
Remises syndicales CSN à payer	163 755	155 874
Libérations syndicales à payer	488 128	155 541
	721 414	397 044
Actif net		
Grevé d'affectations internes	4 813 288	3 147 043
Investi en immobilisations	2 115 752	2 236 624
Non affecté	485 796	1 040 132
	7 414 836	6 423 799
	8 136 250	6 820 843

Pour le comité exécutif,


Lisa Coudermande, présidente


_____, trésorière

**SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE MAGASINS ET DE BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ
DES ALCOOLS DU QUÉBEC (S.E.M.B.-S.A.Q.)**

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	991 037	1 055 252
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	120 872	129 539
	1 111 909	1 184 791
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 7)	238 015	74 668
	1 349 924	1 259 459
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(43 314)
Variation du fonds de défense	(1 697 813)	(544 150)
	(1 697 813)	(587 464)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(347 889)	671 995
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 143 089	471 094
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	795 200	1 143 089

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Le syndicat, accrédité en vertu de la Loi des relations ouvrières du Québec le 31 juillet 1964, s'est constitué en syndicat professionnel en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels le 22 octobre 1999. Au sens des lois fédérales et provinciales de l'impôt sur le revenu, il est un organisme sans but lucratif et est exempté de l'impôt sur les bénéfices. En janvier 2005, le syndicat s'est affilié à la Confédération des syndicats nationaux CSN.

Le syndicat adhère à la déclaration de principes de la CSN et a pour but l'étude et l'avancement des intérêts sociaux, professionnels, économiques et politiques de ses membres par l'action collective qui inclut la négociation et la conclusion d'une convention collective et ceci, sans distinction de race, de sexe, de langue, d'opinion politique ou religieuse, d'orientation sexuelle. Le syndicat a également pour but le développement de l'unité d'action avec d'autres instances syndicales.

Pour atteindre ce but, le syndicat se propose :

- a) d'assurer aux membres un support dans l'application de la convention collective;
- b) de favoriser l'acquisition, par les membres, d'une meilleure compétence professionnelle;
- c) de favoriser la formation syndicale;
- d) de maintenir l'unité entre les membres du syndicat;
- e) d'assurer aux membres une volonté ferme de n'accepter aucune forme de harcèlement ou de violence dans les milieux de travail;
- f) d'affirmer notre conviction que le droit à un milieu de travail sain et exempt de toute forme de harcèlement constitue un droit inaliénable.

2. Méthodes comptables

Le syndicat applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Modification de méthodes comptables

Instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le syndicat a adopté les modifications au chapitre 3856, Instruments financiers, relatives à la comptabilisation des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces nouvelles exigences prévoient principalement qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

2. Méthodes comptables (suite)

Modification de méthodes comptables (suite)

L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation.

L'adoption de ces nouvelles exigences n'a eu aucune incidence sur les états financiers du syndicat.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des remboursements de dépenses à recevoir de la CSN.

Comptabilisation des produits

Le syndicat applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les cotisations syndicales sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Les remboursements de dépenses sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou période
Bâtisse	Amortissement dégressif	5 %
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Système téléphonique	Amortissement dégressif	20 %
Cellulaires	Amortissement linéaire	36 mois
Enseigne	Amortissement dégressif	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du syndicat consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Le syndicat évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec le syndicat qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

Le syndicat évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, de l'encaisse - Fonds de défense, des cotisations syndicales à recevoir, des remboursements de dépenses par la CSN et la SAQ à recevoir, des intérêts à recevoir - Fonds de défense et du dépôt à terme - Fonds de défense.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le syndicat détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si le syndicat détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. Affectations internes

En 2011, le conseil général a résolu d'affecter 10,71 % des cotisations syndicales au fonds de défense qui servira uniquement à soutenir la lutte dans différentes situations énumérées dans la résolution. En 2021 ce montant totalise 520 141 \$.

En 2021, le comité exécutif du syndicat a résolu d'affecter la somme de 1 125 000 \$ au fonds de défense.

Pour les situations mentionnées dans la résolution, les élus du syndicat, soit l'exécutif et le conseil général, détermineront les meilleurs moyens d'utiliser ce fonds.

SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE MAGASINS ET DE BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ
DES ALCOOLS DU QUÉBEC (S.E.M.B.-S.A.Q.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

4. Immobilisations corporelles

	2021			2020
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Terrain	252 906	-	252 906	252 906
Bâtisse	2 411 360	638 754	1 772 606	1 865 901
Mobilier de bureau	208 519	160 608	47 911	59 889
Matériel informatique	167 385	140 360	27 025	38 607
Système téléphonique	38 438	25 579	12 859	16 074
Cellulaires	17 146	16 377	769	1 153
Enseigne	2 328	652	1 676	2 095
	3 098 082	982 330	2 115 752	2 236 625

5. Emprunt bancaire

Le syndicat dispose d'une marge de crédit autorisée de 500 000 \$ au taux préférentiel majoré de 1,00 %, garantie par les dépôts à terme pour une valeur de 500 000 \$ dont la valeur comptable nette est de 500 000 \$.

6. Crédoiteurs

	2021 \$	2020 \$
Fournisseurs et frais courus	38 880	57 730
Retenues à la source	4 096	-
Vacances et salaires à payer	26 555	27 899
	69 531	85 629

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

7. Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2021	2020
	\$	\$
Remboursements de dépenses par la CSN et la SAQ à recevoir	(76 912)	386 575
Cotisations syndicales à recevoir	(17 654)	(40 903)
Intérêts à recevoir - Fonds de défense	472	12 418
Frais payés d'avance et dépôt	7 738	9 103
Créditeurs	(16 097)	(9 725)
Remises syndicales CSN à payer	7 881	(135 059)
Libérations syndicales à payer	332 587	(147 741)
	<hr/>	<hr/>
	238 015	74 668

8. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels le syndicat est exposé au 31 décembre 2021 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le syndicat est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs, aux remises syndicales CSN à payer et aux libérations syndicales à payer.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour le syndicat sont liés aux cotisations syndicales à recevoir et aux remboursements de dépenses par la CSN et la SAQ à recevoir.

Risque de taux d'intérêt

Le syndicat est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent le syndicat à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent le syndicat à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

9. Engagement

Au cours de l'exercice, le syndicat a mandaté une firme pour la production d'études et de recherches. Le budget octroyé était estimé à 100 000 \$ à la charge du fonds de défense. L'engagement total restant au 31 décembre de 2021 est de 82 754 \$.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.

SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE MAGASINS ET DE BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ
DES ALCOOLS DU QUÉBEC (S.E.M.B.-S.A.Q.)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
	\$	\$
Annexe A - Frais d'administration		
Frais et cotisations CSN	2 168 123	2 137 603
Libérations syndicales	1 079 737	907 259
Déplacements, hébergements et repas	194 600	108 230
Salaires et avantages sociaux	116 396	173 941
Entretien et réparations	59 397	49 358
Taxes et permis	47 055	49 500
Honoraires professionnels et de recherche	38 785	36 068
Documentation aux membres (mobilisation et élections)	37 018	32 079
Arbitrage	35 518	10 233
Télécommunicationst internet	28 945	45 357
Énergie	28 480	31 471
Informatique	22 928	33 218
Frais de bureau	22 409	22 946
Assurances	7 804	11 005
Expertises médicales	4 897	(16 138)
Libérations syndicales et dépenses liées à la COVID	4 802	18 343
Dons	2 650	1 121
Frais de banque	526	196
Location de salles	330	2 013
Honoraires d'avocats et règlement de griefs	(2 040)	26 193
	3 898 360	3 679 996

Annexe B - Charges reliées à la grève

Prestations de grève	(199)	(1 899)
Remboursements de dépenses par la CSN	-	(69 205)
	(199)	(71 104)